



Compte-rendu du CTR SID du 13 mai 2020

Ce mercredi 13 mai s'est tenu un CTR SID en visioconférence en présence du Directeur Central, son équipe vos 4 OS représentatives. Étaient absents, non conviés, les Directeurs d'ESID pour des raisons techniques.

Suite à la lecture des liminaires et une introduction du DC, l'ordre du jour a été déroulé. Après un état factuel de la situation sanitaire au SID, la Direction Centrale a valorisé la continuité de service qui a bien fonctionné durant la période qui s'est installée depuis le 17 mars, date du confinement et de la mise en place des PCA au sein de nos établissements et unités.

- **Plan de reprise progressive d'activité du SID**

Le Directeur Central laisse la main aux directions locales pour établir son PRPA. Tout cela en cohérence avec les directives ministérielles et les situations spécifiques du terrain. Le but étant de résorber la « dette organique » en étant conscient que cette dernière ne pourra qu'être minimisée au vu des contraintes sanitaires et organisationnelles qui s'imposent à nous.

Un débat s'est instauré, à cette occasion, sur la pertinence du télétravail qui pourrait prendre une part importante dans les mois à venir.

Pour la CGT la situation qui se présente à nous découle d'un manque de clarté, depuis le début de cette crise sanitaire, sur les missions essentielles et les autres. Aucune directives claires ne sont venues du plus haut sommet de l'Etat comme de notre Ministère à ce sujet. Quant au télétravail, nous avons mis en garde sur les effets néfastes que celui-ci peut engendrer comme l'isolement et la non-déconnexion. Si cette pratique devait se répandre au sein de nos directions, il faudrait passer par des accords et protocoles précis qui l'encadrent de manière à éviter des dérives.

- **Lignes directrices de gestion SID pour l'application de l'ordonnance du 15/04/2020**

Il nous a été soumis le projet de directive SID pour l'application de l'ordonnance 2020-430 suite à la note de DRH-MD du 27 avril 2020.

La CGT, au-delà d'être totalement opposée à cette ordonnance, ne peut valider ce projet de directive en l'état. Nous avons dénoncé l'interprétation faite par notre Direction Centrale concernant la rigidité d'application pour les personnels de la période 1 qui va du 16 mars au 16 avril 2020.

Il est à regretter que cette directive ne laisse aucune marge de manœuvre au local comme cela peut l'être avec les PCA et PRPA. Pourtant tout est lié, plans de charge et planification.

- **Présentation des principes de réorganisation de la DCSID**

Le Directeur Central nous a énuméré les travaux en cours avec la SGA et le Ministère sur la réorganisation de notre Direction Centrale. Celle-ci a vocation à rester une Administration Centrale plutôt que de devenir un Service à Compétence National.

Pour cela, bon nombre de sous-directions vont être créées au niveau central (stratégique, RH, maîtrise des risques, énergie, NUC.....) afin d'harmoniser nos lignes directrices.

Cette réorganisation nous sera présentée plus précisément lors de notre prochain CTR prévu à l'automne prochain, des discussions étant prévues jusqu'à juillet 2020 sur le sujet.

Pour la CGT le fait de vouloir rester une Administration Centrale va dans le bon sens. Nous attendrons plus de précisions pour commenter cette réorganisation.

Suite à notre liminaire, nous avons demandé un état factuel des instances représentatives qui se sont tenues pendant la période de confinement dans tous les ESID, USID et DID.

La Direction Centrale s'est engagée à nous le fournir.

Concernant notre demande d'intégration des agents préventeurs de la SST au parcours professionnel du SID, le Directeur Central a précisé que cette démarche ne pourrait se faire seule mais en cohérence avec d'autres employeurs, vu que cette profession dépend actuellement de DRH-MD pour ce type de classification. Il a quand même été pris en compte l'investissement particulier de ces derniers dans la période et pourra faire l'objet d'une reconnaissance si l'occasion se présentait.

Réponse CGT : n'attendez pas qu'elle se présente, allez la chercher !

Situation administrative :

Un retard a été pris pour les ITM et les dossiers de ruptures conventionnelles. Le plan de recrutement a suivi son déroulé normal durant la période.

Pour la CGT, un CTR qui parfois a plus ressemblé à une réunion de travail SID qu'à une instance représentative des personnels et qui n'a laissé aucune marge de manœuvre pour modifier et améliorer des directives dans le sens des agents. Malgré les arguments avancés, notre Direction Centrale est restée sourde et rigide. Fort dommage dans la période, vu l'investissement professionnel et organisationnel qui va être demandé à chacun de nous dans les semaines et mois à venir.

La CGT





DECLARATION LIMINAIRE du CTR SID du 13 mai 2020

M Le Directeur Central, Mesdames, Messieurs,

Une fois n'est pas coutumes, notre liminaire ne s'attardera pas sur la situation nationale. La période que nous venons de vivre, et qui se poursuit, a vu nos représentants CGT très présents sur le terrain pour s'assurer de la meilleure protection possible des agents dans le cadre des PCA de chaque établissement. Après 3 mois de mobilisations pour le retrait de la réforme des retraites, nous étions préparés à ce type d'exercice.

Notre liminaire traitera donc de 3 points spécifiques SID.

Le premier concerne le dialogue social instauré depuis le 17 mars.

Localement, les CHSCT ont été suivis de manière assidue par la CGT, souvent à l'initiative, là où ils se sont tenus. Les élus CGT du CTR SID auraient souhaité plus de transparence de la part de notre Direction Centrale, avec un état des lieux hebdomadaires, ou toutes les 2 semaines, d'actions concrètes mises en place dans chaque ESID au travers des CHSCT ou « cellules de crises ». Aucun contact depuis le 17 mars, aucune information de votre part, sur la tenue et le déroulé de ces instances, n'a été porté à notre connaissance. Vous avez totalement ignoré les élus du CTR sur la période. Si bien qu'après un premier courrier CGT en date du 06 avril, soit 20 jours après le début du confinement, cela ne vous a toujours pas effleuré l'esprit. Pire, votre note 501550 ARM/SGA/DCSID du 09/04/2020 nous a obligé à une réponse via une lettre ouverte, cette fois diffusée à tous les agents du périmètre SID. Voilà donc les seuls contacts que la CGT aura eus avec vous depuis les 9 semaines qui viennent de s'écouler. Pour compléter le tableau, le compte rendu officiel de notre dernier CTR du 26 novembre 2019 n'a toujours été finalisé à ce jour.

Le deuxième point concerne les agents préventeurs et SST au SID.

La CGT est souvent intervenue, lors de nos bilatérales, pour une meilleure reconnaissance de ces agents qui sont indispensables au bon fonctionnement de nos missions courantes. Tout cela sans être, à vos yeux, le « cœur du métier » de nos ESID et USID. La réponse de vos services nous a constamment renvoyée vers DRH-MD pour faire évoluer cet état de fait, n'ayant pas la possibilité d'agir sur ces professions au vu de la nomenclature.

Depuis le 17 mars, mais déjà bien avant, par leur implication et leur professionnalisme démontrés sur le terrain, pour la CGT, les agents « préventeur » de la SST sont « cœur de métier » dans tous les périmètres où ils exercent. Chaque Directeur d'ESID, chaque agent du SID pourraient en attester après la période passée

La CGT demande donc, que soit intégrée cette profession au déroulement et parcours de carrière catégorie C, B et A au SID en général, et souhaite une action de votre part en ce sens, coordonnée avec d'autres Directeurs Centraux, vers DRH-MD.

Le troisième point est la déclinaison que vous envisagez de la note de DRH-MD du 27 avril et de sa mise en œuvre au SID.

La CGT demande tout simplement à ce que la période 1 bénéficie du même traitement que la période 2 en terme de planification. A minima, ne fermez pas cette porte dans votre directive afin de laisser vos CHSCT locaux apprécier cette possibilité.

Ce sujet étant à l'ordre du jour de notre CTR nous en débattons en séance.

M le Directeur Central, à la connaissance de la CGT, tous les agents du SID sollicités dans la période ont répondu présents. Aucun DGI ou droit de retrait n'a été déposés au SID, ce qui démontre la responsabilité de ces derniers à l'égard de leurs missions dans la Fonction Publique d'Etat. Qu'ils soient agents sous statuts ou ASC.

C'est pour cela que la CGT revendique pour le jour d'après, donc dès à présent :

- Le dégel du point d'indice, plus équitable qu'un saupoudrage de primes aléatoires et arbitraires comme annoncé par nos gouvernants.
- L'embauche immédiate sous statuts de tous le agents sous-contrat.
- Une réelle perspective d'emploi pour les apprentis.
- Le maintien total dans le giron étatique du soutien de l'homme et de l'infrastructure.
- Une véritable politique d'embauche et de pérennisation de nos emplois et missions. Avec l'ouverture d'une école de formation technique et administrative.

Merci de votre écoute

La CGT.

